



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 16 AVRIL 2026

Le 16 avril 2026, à 09 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon, dûment convoqué le 09 avril 2026 s'est réuni à la salle Blachère à Bonnieux, sous la présidence de M. Roger ISNARD.

DÉLIBÉRATION N° CC-2026-23

OBJET : INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 43 - PROCURATIONS : 4 - VOTANTS : 47

Présents :

APT : M. Jean AILLAUD, M. Cédric MAROS, Mme Dominique SANTONI, M. Frédéric SACCO, Mme Gaëlle LETTERON, M. El Hadji NDIOUR, Mme Isabelle NOTARIANNI, M. Emmanuel LAURO, Mme Charlotte KHALFAOUI, M. Laurent COSTAGLIOLA-DI-FIORE, Mme Ines MAYSTRE, M. Patrick BONNET, Mme Florence SAOUDI, M. Christophe CARMINATI, Mme Janet GUEVEL TAVOLINI, Mme Céline CELCE
AURIBEAU : M. Roland CICERO
BONNIEUX : M. Pascal RAGOT
BUOUX : M. Patrice HIVERT représenté par Mme Amélie PESSEMESE
CASENEUVE : M. Gilles RIPERT
CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD (doyen d'âge)
CERESTE-EN-LUBERON : M. Gérard BAUMEL
GARGAS : M. Patrick SIAUD
GIGNAC : M. Christophe MEZARD
GOULT : Mme Christine FLORENT
JOUCAS : M. Lucien AUBERT
LACOSTE : M. Bruno PITOT
LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET représentée par Mme Solange FOUVET
MENERBES : M. Patrick MERLE
MURS : M. Alexandre BERGODAA
ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY, M. Patrick ICARD
RUSTREL : M. Guillaume JEAN
SAIGNON : M. Jean-Pierre BOYER
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL
SAINT-PANTALEON : M. Luc MILLE
SAINT-SATURNIN-LES-APT : M. Christian BELLOT, Mme Sandrine ISSON, Mme Sophie DELAYE, M. Marc RICHARDOT
SIVERGUES : Mme Martine CALAS
VIENS : M. Frédéric ROUX
VILLARS : Thomas SAMPIETRO

Absent :

APT : Mme Laure KALTENBACH-FOURNIER

Procurations :

GARGAS : M. Pierre MARTIN donne pouvoir à M. Patrick SIAUD, Mme Justine ESCHENBRENNER donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON, Mme Florence QUAGHEBEUR donne pouvoir à M. Patrick BONNET
LIoux : M. Patrice FOURNIER donne pouvoir à M. Lucien AUBERT

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260416-2026-23-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

Page 1 sur 4

CC-2026-23

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement ses articles, L2122-4 et L2122-7 sur renvoi des articles L5211-2 et L5211-9,

Vu, les articles L273-6 et L273-11 du Code électoral,

Vu, l'arrêté inter-préfectoral du 28 octobre 2025 portant reconstitution du conseil communautaire de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) à compter des élections municipales de mars 2026,

Conformément à l'article L273-6 du Code électoral et consécutivement aux élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026, les communes d'Apt, Bonnieux, Céreste-en-Luberon, Gargas, Goult, Roussillon, Saint-Saturnin-lès-Apt ont élu leurs conseillers communautaires en même temps que les conseillers municipaux,

Conformément à l'article L273-11 du Code électoral, les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau des communes : d'Auribeau, Buoux, Caseneuve, Castellet-en-Luberon, Gignac, Joucas, Lacoste, Lagarde d'Apt, Lioux, Ménerbes, Murs, Rustrel, Saïnon, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Pantaléon, Sivergues, Viens et Villars,

Considérant, le courrier en date du 23 mars 2026 de M. Jérôme DAUMAS portant démission de sa qualité de conseiller communautaire,

Considérant, le courrier en date du 23 mars 2026 de Mme Marie José LAURENT portant démission de sa qualité de conseillère communautaire,

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers élus par les communes et il est proposé au conseil de les installer dans leur fonction de conseillers communautaires.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OÙ L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Déclare installer les membres du conseil communautaires suivants :

COMMUNES	Titulaires	Suppléants
APT	Jean AILLAUD Cédric MAROS Dominique SANTONI Frédéric SACCO Gaëlle LETTERON El Hadji NDIOUR Isabelle NOTARIANNI Emmanuel LAURO Charlotte KHALFAOUI Laure KALTENBACH-FOURNIER Laurent COSTAGLIOLA-DI-FIORE Inès MAYSTRE Patrick BONNET Florence SAOUDI Christophe CARMINATI Janet GUEVEL TAVOLINI Céline CELCE	
AURIBEAU	Roland CICERO	Sonia DUHAYER
BONNIEUX	Pascal RAGOT	Cécile CHEVALIER

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260416-2026-23-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

BUOUX	Patrice HIVERT	Amélie PESSEMESE
CASENEUVE	Gilles RIPERT	Jean Marcel GUIGOU
CASTELLET-EN-LUBERON	Roger ISNARD	Gilles MARSETTI
CERESTE-EN-LUBERON	Gérard BAUMEL	Marie MEHAYE
GARGAS	Patrick SIAUD Pierre MARTIN Justine ESCHENBRENNER Florence QUAGHEBEUR	
GIGNAC	Christophe MEZARD	Guy AUBERT
GOULT	Christine FLORENT	Gilles ALLEMAND
JOUCAS	Lucien AUBERT	Maurice JEAN
LACOSTE	Bruno PITOT	Patricia LOUCHE
LAGARDE D'APT	Maryse BONNET	Solange FOUVET
LIOUX	Patrice FOURNIER	Thierry GARCIN
MENERBES	Patrick MERLE	Christian RUFFINATTO
MURS	Alexandre BERGODAA	Raphaël JEAN
ROUSSILLON	Gisèle BONNELLY Patrick ICARD	
RUSTREL	Guillaume JEAN	Martin LEFEVRE
SAIGNON	Jean-Pierre BOYER	Bertrand JOUVE
SAINT-MARTIN-DE-CASTILLON	Charlotte CARBONNEL	Gaby GONTERO
SAINT-PANTALEON	Luc MILLE	Flavien SIMON
SAINT-SATURNIN-LES-APT	Christian BELLOT Sandrine ISSON Sophie DELAYE Marc RICHARDOT	
SIVERGUES	Martine CALAS	Joëlle BLEUET
VIENS	Frédéric ROUX	Danièle PERRONE
VILLARS	Thomas SAMPIETRO	Corinne BALAZUN

Autorise, le président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
Mme Ines MAYSTRE



Le Président,
M. Gilles RIPERT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 29/04/2026

CC-2026-23

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20260416-2026-23-DE
Date de télétransmission : 20/04/2026
Date de réception préfecture : 20/04/2026

Page 4 sur 4